



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 182/2023
SÉANCE N° 8 DU 16 OCTOBRE 2023

PISCINES SAINT-NICOLAS ET AQUABULLE – CONTRATS GÉNÉRAUX DE REPRÉSENTATION MUSIQUE DE SONORISATION SACEM

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le mardi 10 octobre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Nicole Bouillon (jusqu'à 18 h 11), Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 18 h 01), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient absents ou excusés

Sylvie Vielle, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson, vice-présidents, Isabelle Eymon, membre du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Bruno Bertier a donné pouvoir à Bruno Fléchar.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 18 octobre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2023

PISCINES SAINT NICOLAS ET AQUABULLE – CONTRATS GÉNÉRAUX DE REPRÉSENTATION MUSIQUE DE SONORISATION SACEM

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Considérant que dans le cadre des activités des piscines Saint-Nicolas et Aquabulle, les agents sont amenés à diffuser des fonds sonores issus d'œuvres musicales à l'occasion des activités et cours d'aquagym,

Que par suite de la reprise de la piscine Aquabulle, il est nécessaire d'actualiser le nombre d'heures de diffusion pour les deux piscines (piscines Saint-Nicolas et Aquabulle),

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les contrats conclus précédemment par Laval Agglomération et ESPACÉO sont abrogés.

Article 2

Les contrats généraux de représentation « musique de sonorisation » joints en annexe de la présente délibération sont approuvés.

Article 3

Les contrats généraux de représentation "Musique de sonorisation" sont conclus pour la période du 4 septembre 2023 au 3 septembre 2023 et seront reconduits par période annuelle.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231016-S08-BC-182-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Mise en ligne : 25-10-23